

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Fisch, Ernest (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-11-06 – 6.12	
Point de l'ordre du jour	6.12	
Objet	<b>Budget 2023 - Modification budgétaire (Modification H. - Modifications regroupées – subsides ordinaires)</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de voter un crédit supplémentaire total de 1.500 euros pour alimenter deux articles relatifs à la comptabilisation de l'allocation des subsides ordinaires (code comptable 648110) insuffisamment dotés pour payer l'intégralité des subsides pour l'année 2023 aux associations communales en apportant les modifications suivantes au budget de l'exercice 2023 :

Article	Libellé	Modification
3/259/648110/99001	Subventions aux associations actives dans le domaine de la jeunesse	+1.100,00
3/322/648110/99001	Subventions aux associations actives dans le service incendie	+400,00

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 1.624.705,52 euros ;

Vu le budget de l'exercice 2023 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 2023 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter les modifications suivantes au chapitre des dépenses ordinaires du budget de l'exercice 2023 :

Article	Crédit budgétaire	Modification	Crédit nouveau
<b>3/259/648110/99001</b>	4.600,00	<b>+1.100,00</b>	5.700,00
<b>3/322/648110/99001</b>	6.000,00	<b>+400,00</b>	6.400,00

De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 1.624.705,52 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2023 en cours, le solde des modifications s'élevant à +1.500,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 1.623.205,52 euros.

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 novembre 2023

Référence

CC.2023-11-06 – 6.12

Point

6.12

Objet

Budget 2023 - Modification budgétaire (Modification H. - Modifications regroupées – subsides ordinaires)



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 novembre 2023

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,